#### BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales

Département des études et des statistiques locales

# Circulaire du 7 juillet 2008 relative aux statistiques sur les finances départementales (exercice 2007)

NOR: INTB0800131C

Pièces jointes : une fiche de renseignements complémentaires sur la dette et une notice explicative.

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales deux exemplaires du compte administratif 2007 de votre département ainsi qu'un exemplaire des annexes traitant de la dette quand celles-ci font l'objet d'un document séparé.

Cet envoi est à adresser à : la direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mme Brigitte Doguet, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Vous voudrez bien également faire parvenir la fiche de renseignements complémentaires sur l'état de la dette jointe, éventuellement par courrier séparé afin de ne pas retarder la transmission du compte et son annexe.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre ces documents avant le 15 août 2008.

L'obtention de ces données conditionne l'élaboration des tableaux de synthèse, ainsi que la mise en ligne, sous l'application FFILEAS, des fiches financières individuelles départementales issues de l'exploitation des comptes administratifs 2007.

Pour le directeur général des collectivités locales :

Le chef du département des études

et des statistiques locales,

J.-L. HELLER

#### BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## COMPTES ADMINISTRATIFS DES DÉPARTEMENTS 2007

Fiche de renseignements complémentaires – État de la dette

#### Note explicative

- 0) Attention : les montants sont à inscrire en euros, sans décimale.
- 1) Les stocks de dette (capital restant dû) au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ne doivent pas comprendre les emprunts souscrits en cours d'année 2007, même s'ils donnent lieu à des remboursements dès 2007 (capital ou intérêts), ce qui leur vaut parfois de figurer à l'état de la dette départementale.
- 2) On se limitera, s'agissant des mouvements financiers, aux seuls mouvements réels affectant le contenu du compte administratif : en conséquence par exemple on ne comptabilisera pas comme « réaménagement de la dette » les opérations qui n'apparaissent au compte qu'en opérations d'ordre ni a fortiori celles qui, bien qu'inscrites sur l'état de dette, ne font l'objet d'aucune écriture au compte administratif.
- 3) Il est rappelé que le montant des annuités est égal au montant des remboursements en capital augmenté des intérêts payés dans l'année; tous autres frais financiers et notamment les éventuelles pénalités liées à la renégociation de la dette ne sont pas à comptabiliser comme des intérêts de dette (les frais liés à la renégociation de la dette seront inscrits en page 2 de la fiche de renseignements complémentaires).
- 4) Page 1, les montants inscrits aux lignes « Stock... », « Intérêts », « Remboursement... », « Annuité » de la rubrique « D. Dette totale » sont égaux aux sommes des montants figurant sur les mêmes lignes aux rubriques « A. Dette pour emprunt », « B. Dette récupérable », et « C. Dette pour autres engagements (y compris METP) » ; la dette totale s'entend donc hors dette garantie.
- 5) Les montants figurant en 1<sup>re</sup> colonne de la rubrique « C. Dette pour autres engagements (y compris METP) » correspondent à la totalité de la dette pour autres engagements, et incluent donc le montant des subventions en annuités versées au secteur communal (les communes et leurs groupements).
- 6) Page 2, on comptabilisera en emprunts de refinancement les emprunts destinés à rembourser par anticipation un capital restant dû, même si ces emprunts sont accordés pour un montant identique par d'autres banques que celle(s) qui avait(en) accordé le prêt initial.
- 7) Les stocks de dette en fin d'exercice (31 décembre 2007) devront correspondre aux stocks de dette en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2007) diminués des remboursements réalisés dans l'année et augmentés du produit des emprunts contractés dans l'année.
- 8) Les flux relatifs à la dette totale (remboursements, intérêts) à mentionner en page 1 sont inscrits en mouvements réels aux chapitres 923 et 943 du compte administratif; les montants inscrits en A (dette pour emprunts), en B (dette récupérable) et en C (dette pour autres engagements), doivent être cohérents avec d'une part les montants de l'état de la dette, fournie en annexes, et d'autre part avec les montants inscrits aux chapitres 923 (dette et autres opération financières) et 943 (opérations financières).

En règle générale, tout commentaire de nature à faciliter la compréhension des informations portées sur cette fiche sera le bienvenu ; réciproquement, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Brigitte Doguet, (tél. : 01 49 27 35 85; mail : brigitte.doguet@intérieur.gouv.fr).

DGCL – DESL

Fiches de renseignements complémentaires

# COMPTE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL 2007

# **ÉTAT DE LA DETTE**

DÉPARTEMENT :		
1. DETTE DÉPARTEMENTA	ALE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2007 (hors dette	garantie)
A. – DETTE POUR EMPRI	<b>JNT</b> (voir remarques 0, 1, 2, 3, 8)	
Stock au 1er janvier 2007	40	_
Intérêts versés (Etat de la dette – annexes)	41	_
Remboursement du capit (Yc remb. anticipé inscrit au (Etat de la dette – annexes)		_
Annuité	43	43 = 41 + 42
B. – DETTE RÉCUPÉRABL	<b>.E</b> (voir remarques 0, 1, 2, 3, 8)	
Stock au 1er janvier 2007	44	_
Intérêts versés (Etat de la dette – annexes)	45	_
Remboursement du capit (Yc remb. anticipé inscrit au (Etat de la dette – annexes)		_
Annuité	47	47 = 45 + 46
C. – DETTE POUR AUTRE	S ENGAGEMENTS (y compris MET	<b>P)</b> (voir remarques 0, 1, 2, 3, 5, 8)
		dont subventions en annuités au secteur communal
Stock au 1er janvier 2007	48	79
Intérêts versés (Etat de la dette – annexes)	49	_
Remboursement du capital 50(Yc remb. anticipé inscrit au budget) (Etat de la dette – annexes)		_ 87
Annuité	51	_
D. – DETTE TOTALE (voir	remarques 0, 1, 2, 3, 4, 8)	
Stock au 1er janvier 2007	52	_ 52 = 40 + 44 + 48
Intérêts versés (Chapitre 943, articles 6611,	53 <i>6615, 6711])</i>	_ 53 = 41 + 45 + 49
Remboursement du capit (Yc remb. anticipé inscrit au (Chapitre 923, articles 16 [+		
Annuité	55	
		et 55 = 53 + 54

### BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

2. DETTE DÉPARTEMENTALE AU 31	DÉCEMBRE 2007 (hors dette garant	ie) (voir remarques 0, 7)
A. – DETTE POUR EMPRUNT (voir	remarques 0, 1, 2, 3, 8)	
Dette pour emprunt	88	
Dette récupérable	89	-
Dette pour autres engagements	90	-
Dont subventions en annuités aux communes		91
Dette totale	92	92 = 88 + 89 + 90
3. RÉAMENAGEMENT DE DETTE (vo	ir remarques 0, 2,6)	
Capital remboursé par anticipation 83		83 = 81 + 82
Dont avec emprunt de refinancement		81
Dont sans emprunt de refinan	cement (sur fonds propres)	82
Frais de renégociation 84		
4. CRÉDITS RENOUVELABLES (CLTI	R, OCLT) (voir remarques 0, 2)	
Article 16449 en recette	85	-
Article 16449 en dépense	86	-
5. DETTE GARANTIE (voir remarque 0	)	
Stock au 1er janvier 2007	93	-
Intérêts	94	
Remboursement du capital	95	-
Annuité	96	96 = 94 + 95
Stock au 31 décembre 2007	97	